



## CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 22 juin 2022

### PROCÈS-VERBAL N° 5

|                      |  |
|----------------------|--|
| PRÉSIDENTE           | M. Cédric Gorgerat   |
| CONSEILLERS PRÉSENTS | 36   |
| MAJORITÉ ABSOLUE     | 19   |
| CONSEILLERS EXCUSÉS  | Mme Sandra Michel, MM. Pascal Schaller, Jean-Claude Schaller et André Strebel  |
| MUNICIPALITÉ         | M. Hans Brunner, Syndic<br>Mmes Sandrine Kilchenmann, Charlotte Connell et Léia Eljamal Fehr<br>MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly |

#### ASSERMENTATION

**Le Président** souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance de la première année de législature et informe que quatre Conseillers se sont excusés. Il passe ensuite la parole à la Secrétaire pour l'appel.

#### 1) APPEL

**La Secrétaire** constate la présence de 36 Conseillers, la majorité est à 19.

#### 2) ORDRE DU JOUR

**Le Président** propose l'ajout d'une élection au point 9 – Nominations légales. En effet, Fabienne Ruch a décidé de renoncer à son poste de déléguée à l'Association intercommunale Asse et Boiron. Cette élection pourrait avoir lieu après celle de la Secrétaire suppléante.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité et se compose ainsi :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 7 avril 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :  
Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)  
Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)  
Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)  
Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 13/2022  
**PDDE Régional**  
*Rapport de la commission ad hoc*
8. Préavis municipal n° 15/2022  
**Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021**  
*Rapports des commissions de gestion et des finances*
9. Nominations légales pour l'année allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
  - Président
  - Vice-présidents (2)
  - Scrutateurs et scrutateurs suppléants (2 et 2)
  - Membres de la commission de gestion (5)
  - Membres de la commission des finances (5)
  - Secrétaire suppléante (jusqu'à la fin de la législature)
  - Délégué à l'association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
10. Propositions individuelles et divers
11. Extrait des décisions

### 3) PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2022

**Le Président** passe en revue le procès-verbal page par page :

Page 34 – point A)

**M. Ernest Fehr**, Conseiller, propose de remplacer le mot « loués » par « sous-loués », considérant qu'un droit de superficie est déjà une location. Alors qu'un courrier municipal a été envoyé aux superficiaires mentionnant le terme « location », cette modification pourrait prêter à confusion et est abandonnée.

Page 39

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, signale que M. Guébey était à la tête des SI de Nyon car il est maintenant retraité. La modification est acceptée.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité et son auteur remercié.

#### 4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** a remarqué, en relisant le PV, qu'il n'avait pas mentionné que le 31 janvier dernier, nous avons reçu la visite de Mme le Préfet Chantal Turin. Elle a inspecté les différents registres qui doivent être tenus à jour et a constaté que tout était en ordre. Il est à noter que depuis cette législature, les documents destinés à l'archivage doivent être imprimés sur un nouveau papier qui devrait permettre une meilleure conservation à long terme.

Merci à notre secrétaire Nathalie Haab pour son excellent travail

Il a également été fait mention du bureau de vote et du déroulement des séances du Conseil. Le Président a mentionné que tant pour le bureau de vote que pour le Conseil, tout se déroulait très bien. Il espère que cela continuera ainsi jusqu'à la fin de la législature.

##### Présentation du 5 mai dernier – Séance d'information aux nouveaux élus

Il y a eu une très bonne participation ; la salle de la Dépendance était, pour finir, un peu juste ! Merci à toutes et tous pour votre participation et merci à la Municipalité pour la verrée qui a suivi. Mis à part William Bally, vous avez dû recevoir les présentations par courriel. Si tel n'est pas le cas, merci de vous annoncer et le Président reste à disposition s'il y a des questions.

##### Annexes au rapport de la commission de gestion

Le Président s'assure que chacun a pu télécharger les documents. Ce qui est le cas. William Bally a pu les consulter en version papier.

Le Président conclut ses communications en rappelant aux commissions qui ne l'auraient pas encore fait, qu'il est nécessaire de rendre les décomptes avant le 30 juin au greffe. Cas contraire, les vacations du 1<sup>er</sup> semestre seront payées en décembre.

#### 5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

**Mme Sandrine Kilchenmann**, Municipale, revient sur les rebondissements sans précédent survenus ces derniers mois au sein du staff administratif de l'AEE (Association Enfance et Ecole – Asse et Boiron), avec les démissions de la secrétaire générale et de la secrétaire du Comité de direction suivies par le départ de deux membres du Comité de direction.

En effet, les tensions et les différends apparus ces derniers mois entre les membres du CoDir ne permettaient plus de travailler dans une optique constructive. Les membres du CoDir devaient ainsi se retrouver pour une séance extraordinaire du comité, le 14 avril 2022, pour mettre les choses à plat et ainsi crever l'abcès...

Or, cette séance n'a jamais eu lieu car la veille, au début de la séance du Conseil intercommunal du 13 avril 2022, le Président du Comité de direction de l'AEE a annoncé sa démission avec effet immédiat, à la surprise générale de ses collègues du CoDir et de l'assemblée des Délégués. Partant, les deux vice-présidents ont dû assurer l'intérim.

Le démissionnaire a évoqué les raisons suivantes, relatées dans le procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 13 avril dernier :

*« M. Didier Zumbach, Président du CoDir, évoque des problèmes internes au sein de l'AEE, comme il en ressort dans le rapport de gestion. Un clan composé de certains membres du CoDir et de membres de la direction s'est formé, lesquels défendent principalement leurs intérêts privilégiés au lieu de ceux de l'Association. Il précise que, de plus, des décisions prises par le CoDir in corpore ne sont pas forcément respectées par tous les groupes. Il explique qu'il ne peut pas cautionner un CoDir dont certains membres en dénigrent d'autres dans leur dos et dont certains membres privilégient leur intérêt personnel. »*

Mme Kilchenmann précise que toutes ces allégations sont complètement fausses et sont sans fondement. Certes, il y a eu des désaccords sur certains sujets mais les décisions prises collégalement au sein du Comité de direction ont toujours été respectées dans le but d'œuvrer pour le bien de l'AEE.

La démission du second membre du CoDir, représentant la commune de Signy, a suivi mais avec d'autres raisons, plus personnelles.

Aujourd'hui, la sérénité semble retrouvée au sein des membres actuels du CoDir, au complet avec deux nouveaux membres représentant Arnex et Signy. Ces derniers ont été assermentés lors de la séance extraordinaire du 18 mai 2022 du Conseil Intercommunal de l'AEE. Depuis, un travail assidu est mené pour que le staff administratif retrouve une secrétaire générale et une secrétaire du CoDir et pour répondre aux interrogations de la commission de gestion.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, informe que la Municipalité va reprendre la gérance des bâtiments communaux et résilier le mandat de la régie au 31 décembre 2022. La boursière s'occupera de la facturation et du suivi des loyers, d'éventuels contentieux et des décomptes annuels, tandis que la secrétaire traitera les demandes des locataires, les vacances et locations. Rappelons que la Commune possède un peu plus de vingt appartements et locaux en location.

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, rappelle la séance du 30 juin prochain, organisée par le Parc Jura vaudois qui parlera d'un projet d'aménagement paysager en faveur de la qualité de vie et invite toutes les personnes intéressées à y participer. Rendez-vous à 18h30 sur le parking des terrains de foot.

Elle poursuit en parlant de la démarche de la stratégie régionale des zones d'activités menée par Région de Nyon. Le rapport intermédiaire a été transmis au Canton en début d'année pour examen préalable et à l'issue de cet examen, le Canton s'est positionné et a formulé ses recommandations. La zone artisanale de Gingins est concernée par cette démarche et reste intéressante pour la région car elle est orientée artisanat productif. Les objectifs sont ainsi de garantir la pérennité des entreprises existantes et, si possible, d'en accueillir de nouvelles. La fin de l'étude est prévue pour 2024.

**M. Fabien Joly**, Municipal, annonce la quinquennale du SDIS Nyon-Dôle qui se déroulera à Nyon le 25 juin prochain.

**Mme Charlotte Connell**, Municipale, conclut en rappelant la Fête de la musique qui se tiendra dans le pré du temple, également le 25 juin.

## **6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX**

### **Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)**

**M. José Lereuil**, Délégué, informe que la piscine de Chéserey fêtera ses 10 ans le 3 décembre prochain. De plus amples informations suivront le moment venu.

Les élections statutaires ont eu lieu hier soir pour la durée du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023.

### **Association intercommunale Enfance et École (AEE)**

**M. Christian Lavanchy**, Délégué, fait part de ses premières communications en qualité de délégué et espère qu'elles ne seront pas aussi catastrophiques que la situation actuelle de l'AEE... situation qui est un véritable chéni, pour rester poli et politiquement correct.

Une séance ordinaire était agendée le 13 avril dernier. Dès l'ouverture de l'assemblée, le Président du CoDir, M. Zumbach, a demandé la parole pour présenter sa démission avec effet immédiat, à la surprise générale, y compris pour les membres du Comité de direction qui n'avaient pas été préalablement informés.

M. Zumbach sera remplacé par M. Muller d'Arnex.

S'en sont suivies différentes discussions et beaucoup d'interrogations au sujet de cette décision. L'assemblée a appris que depuis quelques temps, plusieurs différends sont apparus au sein des membres du Comité de direction d'une part, et d'autre part, la commission de gestion et des finances a mené un travail minutieux et particulièrement fouillé, sans obtenir toutes les réponses à ses questions, ce qui semble avoir contribué à la décision de M. Zumbach.

Effectivement, la CoGES-FIN a non seulement décidé de vérifier les comptes (finances) mais également le fonctionnement de l'association (gestion). Si son rapport proposait d'accepter les comptes, la commission a demandé quelques détails et précisions sur certains points, consciente que cela puisse prendre un peu de temps. Aujourd'hui, et sauf erreur, la commission n'a toujours pas reçu les précisions qu'elle attendait, ce qui déplaît à beaucoup de membres de l'AEE.

Les délégués ont été encore plus étonnés quand ils ont appris, lors de la séance extraordinaire qui s'est tenue dernièrement, que la nouvelle secrétaire a dû être licenciée car... elle ne maîtrisait pas la suite MS Office.

A noter que M. Dard, Municipal à Signy et membre du CoDir, a également démissionné, pour raisons personnelles, et a été remplacé par M. Barreto.

L'AEE se retrouve donc aujourd'hui avec un Comité de direction nouvellement formé et on ne peut qu'espérer que les nouveaux membres amèneront un nouveau souffle pour répondre à toutes les questions de la commission de gestion et des finances, trouver une secrétaire compétente, travailler de concert aux tâches habituelles et traiter la motion de septembre dernier, restée lettre morte depuis.

Pour rappel, cette motion a été déposée pour que le CoDir étudie la possibilité d'utiliser les bâtiments des UAPE pendant les vacances scolaires, en proposant une nouvelle offre de prise en charge aux parents qui le souhaiteraient. Mais malgré le règlement qui impose un traitement dans les six mois, le comité de direction n'a toujours pas répondu à cette demande d'étude (et non de réalisation ou de mise en œuvre). Mais que les parents se rassurent, cette motion ne passera pas aux oubliettes car les signataires, dont M. Johnny Bühler, délégué de Gingins, se font un devoir de rappeler ses obligations au Comité de direction à chaque séance du Conseil intercommunal.

Espérons que le message aura finalement passé et que le CoDir répondra enfin à la motion lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal ; cas contraire, les doutes quant à une amélioration de la situation générale continueront de planer sur l'association.

Pour conclure cette longue mais nécessaire communication, deux points sont encore à mentionner :

Les comptes scolaires 2021 ont subi une augmentation de charges par rapport aux comptes de 2020 d'environ 1% soit de CHF 41'821.-

Les comptes réseau 2021 ont bénéficié d'une diminution des charges de 9.5% soit de CHF 150'500.- par rapport aux comptes 2020.

**Mme Sandrine Kilchenmann**, Municipale et membre du CoDir de l'AEE, tient à préciser que la nouvelle secrétaire n'a pas été licenciée mais est partie au terme de son mois d'essai. Elle se sentait mal à l'aise car elle manquait effectivement d'expérience informatique et a considéré qu'elle avait trop de pression.

### **Organisation régionale de la Protection civile (ORPC)**

**M. Michael Bumm**, Délégué, informe que la prochaine séance aura lieu le 21 septembre et traitera, entre autres, des nominations légales. Le Président du Conseil intercommunal a d'ores et déjà annoncé qu'il ne se représentait pas.

## Région de Nyon

**M. Cédric Gorgerat**, Délégué, présente les points qui seront à l'ordre du jour de la séance du lendemain. Parmi ceux-ci, les comptes, qui présentent un déficit de CHF 90'000, le rapport de gestion 2021 et deux préavis qui traitent de la stratégie en matière de gestion et de conservation des documents papier et électronique ainsi que la demande d'adhésion de la commune de Crans à Région de Nyon. L'assemblée procédera également aux nominations statutaires et traitera le postulat Moret et consorts relatif aux transports publics de demain.

Un autre sujet concernera la demande d'augmentation des cotisations de CHF 5.-/habitant, soit CHF 3.- afin d'assumer les prestations statutaires et CHF 2.- pour améliorer les prestations et répondre aux demandes du Conseil intercommunal, entre autres dans le développement d'une politique sportive, le tourisme quatre saisons sur le massif de La Dôle ou encore l'économie circulaire favorisant les circuits courts.

Les rapports des commissions chargées d'étudier ce préavis divergent. La CoFin conclut qu'une augmentation de CHF 2.-/habitant sera suffisante mais ne se prononce pas sur la proposition du CoDir d'ajouter CHF 2.-/ afin de développer certaines prestations. Quant à la commission ad hoc, elle recommande de rejeter le préavis, considérant, entre autres, que la solution proposée pour assainir les finances repose uniquement sur l'augmentation de la cotisation, ce qui est discutable.

**M. André Blécha**, Conseiller, demande quelle est la position de Gingins à ce sujet ?

**M. Cédric Gorgerat** répond qu'il suivra l'avis de la commission des finances ; quant à la position du délégué de la Municipalité, membre de la commission ad hoc, elle ne fait pas de doute.

## **7) PRÉAVIS MUNICIPAL N°13/2022**

### **PLAN DIRECTEUR DE DISTRIBUTION DES EAUX (PDDE) RÉGIONAL**

La parole est donnée à **M. Serge Bally** pour la lecture du rapport de la commission ad hoc, qu'il lit dans son intégralité.

Puis à **M. Pierre-Yves Revaz** pour le rapport de la commission des finances, arrivé trop tardivement pour que la commission ad hoc ait pu en prendre connaissance au préalable.

(ndlr : le rapport de la commission des finances a été transmis aux conseillers par courriel, et en main propre à M. W. Bally).

**Le Président** passe la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas s'exprimer à ce stade mais qui répondra volontiers aux questions.

Il informe ensuite avoir reçu un amendement proposé par **M. André Blécha** à qui il laisse le soin de l'exposer.

**M. André Blécha**, Conseiller, explique alors que la formulation de ce préavis ne rend pas la tâche facile, surtout pour la commission qui a évalué le côté technique. Il n'est cependant pas d'accord avec le point 2 car il considère que le projet devrait être accepté, à l'exception du montant dévoué aux actions de sensibilisation d'économie. Sauf ce ne sont pas des actions de sensibilisation ! Distribuer des robinets ou des pommeaux de douche n'a aucun sens. Ce n'est pas à la communauté de financer ce genre de gadgets qui devrait être de la responsabilité de chacun.

Pour ces raisons, M. Blécha demande la suppression du point 2 des conclusions du préavis, qui mentionne « d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 20'250.- dédiés aux actions de sensibilisation de la population aux économies d'eau potable qui seront réalisées durant les 4 ans du projet sur la Commune de Gingins ».

**M. Denis Krebs**, Municipal, rebondit sur l'amendement. On peut le tourner dans tous les sens, mais tel que mentionné dans le rapport de la Municipalité et dans les comptes 2021, l'année dernière a été exceptionnelle.

On pompe en général 25 fois plus à la SAPAN. Malheureusement, cette année, on est déjà en déficit de 48 % par rapport à une année normale.

Les courbes 2022 sont dramatiques, on pompe 400 m3 environ par jour. Ces chiffres ont été communiqués hier soir par la SAPAN. Par exemple, lundi et mardi derniers, la SAPAN a atteint le pic des capacités de pompage. Cette sensibilisation a donc tout son sens, surtout auprès des enfants. L'eau, c'est vital et il faut vraiment que les gens s'en rendent compte, par des campagnes d'information et de sensibilisation.

**Mme Leah Halpren**, Conseillère, se dit mal à l'aise de ne pas connaître la forme juridique ni les statuts de la future association. Il est toujours déroutant de financer une entité quelque peu nébuleuse sans savoir comment elle sera gouvernée et par qui. Aussi, elle souhaite savoir quand la structure sera mise en place.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que le préavis mentionne le programme et l'échéancier. Les Services Industriels (SI) de Nyon mettront en place ces éléments. Quant au calendrier de l'annexe 2, il sert de référence pour les détails et les travaux à réaliser. À l'heure actuelle, ce sont les SI et le SIECGE (Service Intercommunal des Eaux de Chésereux, Grens et Eysins) qui collaborent pour la mise en route.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, souligne également ce point particulier et rappelle que la commission a suggéré, avec insistance, que les caractéristiques de la future association soient communiquées et rendues publiques en vue du futur préavis d'une part, et qu'elles auront été négociées et finalisées au préalable d'autre part.

Pour donner suite à l'intervention de M. Blécha, M. Baldy pense que certains arguments amènent à réfléchir mais d'une manière générale, l'incitation et l'éducation valent mieux que l'interdiction. Et pour les jeunes, l'éducation est importante et nécessaire.

Par ailleurs, pour la commission, la sensibilisation doit aller de pair avec ce préavis. Le coût est d'à peu près CHF 7'000.- soit CHF 4.-/habitant. Et rappelons que la Municipalité n'est pas obligée de dépenser autant, mais peut aller jusqu'à cette somme.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller et membre de la commission, rappelle qu'il était peu favorable à ce projet, avis reflété dans le dernier procès-verbal. Il est revenu sur sa position par suite de longues et constructives discussions avec les personnes concernées.

Gingins possède une des meilleures eaux de la région, les SI de Nyon ont des problèmes avec leurs captages, le SIECGE rencontre également des difficultés. La première impression consiste à se dire que ces deux associations veulent s'approprier l'eau de Gingins, en la mettant en réservoir pour être distribuée ailleurs. Raison pour laquelle la commission a recommandé à la Municipalité de rester solidaire avec le Conseil communal car la confiance doit être totale envers la nouvelle société. La Municipalité doit s'assurer qu'elle sera bien contrôlée et réglementée. Il est impératif que ce réseau ne tombe pas aux mains des SI de Nyon mais reste bel et bien dans une entité tripartite, dirigée par six membres, dont deux de Gingins.

Rappelons également que nous avons un Règlement communal sur l'eau et qu'en dernier recours, c'est le Conseil qui décide. Mais la commission a confiance en la Municipalité qui agira dans l'intérêt de Gingins.

**Le Syndic** rassure M. Schaller et confie qu'il avait le même sentiment au début du projet. Il se disait que tôt ou tard, notre eau serait gérée par les SI de Nyon. Mais après étude des documents, il a changé d'avis car le sujet est d'une telle importance, non seulement pour Gingins, mais aussi pour la région, la Suisse, le Monde !

L'eau, c'est la vie et c'est un problème dans une majorité de pays. Aujourd'hui, on essaie d'imaginer et de trouver la meilleure solution. Les débuts se présentent bien ; mais il faut continuer à travailler et la Municipalité va s'assurer que les contrats ne péjorent par la Commune. Le Syndic assure que les discussions ont été nombreuses pour arriver à la conclusion que ce projet est un bon projet et qu'il est nécessaire de le mener à terme.

**M. Michel Zryd**, Conseiller, aimerait encore relever deux ou trois éléments bien que beaucoup de choses aient déjà été dites. Le point faible est le statut juridique futur que l'on ne connaît pas encore maintenant. Mais il s'avère que l'étude a commencé et que toutes les options restent ouvertes pour la Commune. Soit un rattachement aux SI de Nyon, au SIECGE soit le maintien de notre indépendance. Il s'agira de bien réfléchir et de décider ce qui conviendra le mieux pour Gingins.

Par ailleurs, les dépenses engagées jusqu'à la prochaine phase sont de l'ordre de CHF 80'000.-. Lors du prochain préavis et si le Conseil n'est pas convaincu, il pourra le refuser. Si tel devait être le cas, le montant de CHF 148'000.- mentionné dans le préavis ce soir sera finalement réduit à CHF 80'000.-

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le Président** soumet l'amendement au vote, qui est refusé par 29 NON, 4 OUI et 2 absentions.

Puis le vote porte sur le préavis.

**Résultat :**

Le préavis municipal N° 13/2022 est accepté par 33 OUI et 2 NON.

Le Conseil communal accorde un crédit de CHF 148'643 pour conduire l'étude du PDDE Régional et un crédit de CHF 20'250.- dédié aux actions de sensibilisation aux économies d'eau.

**8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 15/2022**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR**

**LA GESTION ET LES COMPTES COMMUNAUX 2021**

**Le Président** indique que référence sera toujours faite aux numéros de page entourés d'un cercle et situés en bas de page et commence par le rapport de gestion de la Municipalité, pages 3 à 16.

Il donne la parole à **M. Sébastien Rigamonti** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion, puis demande à la Municipalité si elle souhaite ajouter quelque chose, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée.

**Le Président** soumet l'approbation de la gestion pour l'exercice 2021.

**Résultat :**

Au vote, le Conseil communal approuve à l'unanimité la gestion 2021.

La séance se poursuit avec les comptes communaux 2021.

Parole est donnée à **M. Pierre-Yves Revaz** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

**Le Président** demande si la Municipalité veut s'exprimer ; elle répond qu'elle interviendra pour des compléments si nécessaire.

Les comptes par ordre administratif sont passés en revue et **le Président** demande que le numéro de page et le numéro du compte concerné soient mentionnés dans chaque intervention pour une meilleure compréhension et rédaction du procès-verbal.

Page 31 - 310.314.2

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande des informations supplémentaires sur le montant de CHF 40'000.- consacrés au stand de tir 300 mètres.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond qu'il s'agit de l'assainissement de la butte de tir et l'installation de récupérateurs de balles. La participation des communes figure sous rubrique 310.452.6, pour un montant de CHF 27'000.-

Page 45 - 810.381.3

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, est surpris devant le montant conséquent attribué aux financements spéciaux et demande des précisions.

**M. Anthony Hinder**, Municipal, répond que les comptes de la rubrique 81 doivent s'équilibrer. Par conséquent, lorsqu'il y a une différence entre les charges et les revenus, il est obligatoire d'attribuer un montant dans le fonds de réserve, ce qui apparaît au bilan, rubrique 9280.3.

Il n'y a plus de questions sur les comptes par ordre administratif, **le Président** ouvre alors la discussion générale sur les pages 17 à 35 du rapport de la Municipalité pour terminer par les pages 26 à 52.

**M. Michel Zryd**, Conseiller, souhaite savoir si la Municipalité a une idée des montants déjà dépensés pour cette révision du Plan d'affectation alors qu'on dépense de l'argent depuis 10 ans. Ces deux dernières années, ce sont pratiquement CHF 70'000.- qui ont été engloutis par ces travaux. Il serait temps d'avancer et de concrétiser ce P.Acom.

**Le Syndic** ne peut effectivement que constater que ça dure et ça coûte. La Municipalité réunit actuellement les éléments pour présenter un nouveau préavis destiné à financer la fin des travaux ; et donc d'obtenir une estimation du coût total. Mais c'est compliqué, très compliqué. Le Canton met des mois à rendre ses analyses ou ses rapports ; quand on les reçoit, ils sont complexes, parfois contradictoires, bref, c'est ardu.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, rebondit et se plaint que la commission extraparlamentaire n'a plus aucune nouvelle depuis des mois et a l'impression d'avoir été mise au placard.

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, répond que la Commission sera bientôt informée car le Canton a enfin rendu son examen préalable. Ce dossier de 41 pages est en cours d'étude et il sera transmis à la commission avec la position de la Municipalité, à défendre auprès de la DGTL en fin d'été.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**Le Président** soumet les comptes de fonctionnement de la Bourse communale et le bilan de la Bourse communale au vote.

#### **Résultat :**

Les comptes communaux et le bilan 2021 sont adoptés à l'unanimité.

## **9) NOMINATIONS LÉGALES POUR L'ANNÉE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023**

Le Président invite le **Vice-Président, M. Michel Zryd**, à officier pour l'élection du prochain Président.

**Le Vice-Président** demande s'il y a des candidatures mais ce n'est pas le cas, par ailleurs, M. Cédric Gorgerat souhaite poursuivre son mandat.

**M. Cédric Gorgerat** est élu Président par applaudissement.

**Le Président** reprend sa place et les élections se poursuivent ; elles se déroulent toutes par applaudissement car le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir (art. 11 LC).

Au préalable, il rappelle qu'en général, à Gingins, la présidence change en cours de législature. Cela signifie qu'à terme, il s'agira de lui trouver un ou une remplaçant/e. Pour mémoire, reprendre la présidence signifie également reprendre celle du bureau de vote. Cette tâche est également très intéressante. Aussi, Michel Zryd, 1<sup>er</sup> Vice-Président est sortant et comme il a déjà occupé la fonction de président, c'est volontiers qu'il cède sa place à une personne motivée.

Résultat des nominations légales suivantes :

1<sup>er</sup> Vice-Président

**M. Michel Zryd**

2<sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Mme Jessica Simhon**

Scrutateurs :

**Didier Joray et Daniel Zryd**

Scrutateurs suppléants :

**Nancy Induni et Jérôme Grémy**

Sont élus à la commission de gestion :

**Nancy Induni, Elaine Walsh, José Lereuil, Jean-Robert Morax et Sébastien Rigamonti.**

Sont élus à la commission des finances :

**Pierre-Yves Revaz, Leah Halpren, Jonas Addor, André Blécha et Christophe Chevalier.**

Vient l'élection de la secrétaire suppléante, poste vacant depuis plus de 5 ans. Grâce aux recherches effectuées par la Secrétaire, une candidate est avec nous ce soir, il s'agit de **Mme Florence Roiné** qui est invitée à se présenter en quelques mots.

Pour la bonne forme, le Président demande s'il y a d'autres candidatures mais ce n'est pas le cas.

Est nommée secrétaire suppléante (jusqu'à la fin de la législature) :

**Florence Roiné**

Pour terminer cette partie protocolaire, il s'agit de désigner un délégué au Conseil intercommunal de l'AIAB, en remplacement de Mme Fabienne Ruch, démissionnaire, qui est remerciée pour son engagement.

Délégué au Conseil intercommunal de l'AIAB :

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, propose M. José Lereuil, actuel suppléant, mais qui refuse par manque de temps.

**Le Président** rappelle qu'il y a habituellement deux à trois séances par année et qu'il est possible d'avoir à siéger dans une commission ad hoc. En règle générale, ce n'est pas un gros investissement.

Personne ne se propose, ce qui est regrettable.

Finalement **Jonas Addor** se dit intéressé, il est élu.

## 10) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La parole est donnée à qui veut la prendre :

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, propose une minute de silence en hommage à Charly Gorgerat et rappelle son engagement au sein de la commune. Le Président mentionne également le décès de M. Norbert Bally ancien employé communal.

*Minute de silence*

**M. Christophe Chevalier**, Conseiller, demande si la Commune va bénéficier de l'augmentation du taux directeur annoncé par la BNS. Puis il se renseigne sur le projet de ligne de transport public reliant Gingins à Trélex et souhaite savoir si Région de Nyon avance dans son étude de ligne Pied du Jura.

**Mme Léia Eljamal Fehr**, Municipale, ne peut pas répondre ; Région de Nyon est toujours dans l'étude de ce projet et attend un retour des communes concernées. En principe, des informations seront communiquées à la rentrée.

**M. Anthony Hinder**, Municipal, répond quant à lui que le relèvement du taux n'a pas d'impact sur la commune, ni sur les emprunts, ni sur les dépôts.

**M. Jean-Luc Baldy**, Conseiller, demande à M. Krebs si le projet du complexe sportif avance.

**M. Denis Krebs**, Municipal, répond que les demandes d'offres sont en cours et que le dépôt du permis de construire est prévu pour la rentrée.

**M. Pierre Schaller**, Conseiller, félicite la commission de gestion qui a effectué un travail extraordinaire, bravo !

La parole n'étant plus demandée, **le Président** informe pour terminer que l'initiative en faveur de la promotion du sport est actuellement en phase de récolte de signatures. Les personnes intéressées peuvent donc en prendre connaissance et la signer si elles le souhaitent.

## 11) EXTRAIT DES DÉCISIONS

**La Secrétaire** donne lecture de l'extrait des décisions qui sera affiché dans les 72 heures au pilier public et sur le site communal.

**Le Président** lève la séance à 22h00 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié, qui se passera, enfin, à nouveau « comme avant ».

Il conclut en remerciant chacun de sa présence et en souhaitant un bon retour aux Conseillers qui s'en vont.

### PROCHAINE SÉANCE :

**Judi 25 août 2022 à 20h15**

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président



Cédric Gorgerat



La Secrétaire



Nathalie Haab